

COMMISSION DES INSTITUTIONS DE
L' ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

ÉVALUATION DU MODE DE SCRUTIN QUÉBÉCOIS

Mémoire présenté à
Claude Lachance, président de la Commission
Henry-François Gautrin, vice-président de la Commission
Louis Breault, secrétaire de la Commission

Le 1^{er} mai 2002

Jean-Philippe Haddad

TABLE DES MATIÈRES

• PRÉSENTATION DU PROBLÈME.....	3
• PRÉSENTATION DE L'OBJECTIF.....	4
• PRÉSENTATION DE L'ARGUMENTATION.....	5
• LE SYSTÈME À SCRUTIN MAJORITAIRE À DEUX TOURS.....	5
• LE SYSTÈME DE REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE.....	6
• LE SYSTÈME MIXTE AVEC COMPENSATION.....	7
• CONCLUSION.....	8
• BIBLIOGRAPHIE.....	10

PRÉSENTATION DU PROBLÈME

Est-il pertinent ou non de modifier le mode de scrutin au Québec ? Voilà une question que plusieurs se posent. Un mode de scrutin est une technique, un moyen pour pouvoir avoir la tenue d'une élection. En d'autres mots, c'est transformer le vote de la population en sièges à l'assemblée parlementaire. Par contre, il existe plusieurs modes de scrutins qui sont pratiqués un peu partout à travers le monde. Au Canada et au Québec, notre mode de scrutin s'appelle le mode de scrutin uninominal majoritaire à un tour. Ce mode de scrutin fait parti de l'héritage que nous ont laissé nos amis britanniques lors de la colonisation. Il est peut-être temps qu'on se réveille et qu'on fasse preuve d'un peu plus d'originalité en adoptant un nouveau système qui serait plus représentatif ou tout simplement en améliorant le système actuel pour pouvoir ainsi mieux répondre aux besoins de la population.

Le système uninominal majoritaire à un tour que nous avons au Québec comporte certaines lacunes. Ces lacunes affectent de manière significative le vote populaire. En d'autres mots, notre vote perd de sa crédibilité. Ce mode de scrutin se qualifie de majoritaire mais est en réalité pluralitaire. En d'autres mots, cela veut dire que le principe de la majorité absolue qui consiste à obtenir 50 % + 1 des votes ne s'applique pas tout le

temps. Dans les contés, plusieurs candidats représentant différents partis se présentent et celui ayant obtenu le plus grand nombre de votes l'emporte mais ne représente pas nécessairement la majorité de la population et bien la pluralité qui peut parfois être minime. En réalité, le nombre de vote au total n'a aucune importance, c'est le nombre de contés qu'un parti a remporté qui prime. Comme nous le savons tous, certains contés sont plus peuplés que d'autres, voilà un facteur important qui vient faire perdre de la crédibilité à notre vote. Le vote d'un péquiste qui demeure à Ville Mont-Royal n'a pas le même poids qu'un péquiste vivant au Lac Saint-Jean.

PRÉSENTATION DE L'OBJECTIF

L'objectif de notre recherche sera de se familiariser davantage avec les différents autres modes de scrutin qu'on retrouve ailleurs dans le monde en faisant ressortir leurs avantages et leurs désavantages pour enfin pouvoir établir un parallèle avec le mode de scrutin uninominal majoritaire à un tour qu'on a au Québec. En procédant à cette analyse, nous pourrions peut-être trouver une solution pour rendre notre mode de scrutin plus efficace et plus représentatif.

PRÉSENTATION DE L'ARGUMENTATION

Le système à scrutin majoritaire à deux tours

Un bon moyen d'éviter qu'un candidat soit élu avec une faible proportion des voix est que l'on procède à un deuxième tour de scrutin lors de l'élection. Ceci se fait bien-sûr si et seulement si un candidat n'a pas obtenu la majorité absolue qui est 50 % + 1 au premier tour, ce qui est plutôt rare. Au deuxième tour, on a droit à une lutte entre les deux candidats ayant obtenu le plus de votes au premier tour. Le système à scrutin majoritaire à deux tours est considéré comme étant un outil puissant servant à maximiser le consentement du poste le plus important constituant un gouvernement. Ce système prévient la possibilité d'abus de la part d'une personne élu qui jouit d'une influence démesurée sur une minorité d'électeurs¹.

Le principal avantage de ce système est qu'il permet aux électeurs de se prononcer en faveur de leur candidat préféré une deuxième fois ou encore même leur permet de pouvoir changer d'idée par rapport à leur candidat entre le premier et le deuxième tour.

Par contre, l'administration électorale d'un parti quelconque subit une pression considérable en raison du fait qu'elle doit gérer un deuxième tour de scrutin peu après le premier tour ce qui engendre une bonne augmentation

¹ <http://www.aceproject.org/main/français/es/esf03/default>

du coût de l'élection. De plus, il est important de souligner le fait qu'en raison de la longueur considérable de la durée de l'élection, les gens sont moins portés à aller voter une deuxième fois ce qui rend le système peu efficace. Aussi, il y a des gens qui évitent le premier tour pensant que les deux candidats principaux vont se faire la lutte au deuxième tour, ce qui affecte le système de façon considérable.

La France est un très bon exemple du système à scrutin majoritaire à deux tours.

Le système de représentation proportionnelle

Le système de représentation proportionnelle réduit l'écart entre le nombre de vote que reçoit un parti sur la scène nationale et le nombre de sièges que ce parti occupera au parlement. Si un parti obtient 30 % des suffrages, il devrait de façon approximative obtenir 30 % des sièges à l'assemblée. Dans ce système, chaque parti présente aux électeurs une liste de candidats. D'après cette liste, les électeurs doivent voter pour le parti de leur choix et par la suite, d'après le nombre de vote que le parti a obtenu, le nombre de sièges à l'assemblée est attribué au parti de façon proportionnelle.

Avec un système comme celui-ci, peu de votes sont gaspillés en raison des seuils qui sont peu élevés. Ainsi, les électeurs sont plus confiants

au moment de l'élection et cela les incite à aller voter. Ces derniers sont confiants que leur vote aura un impact sur le résultat final. De plus, il permet aux petits partis de se faire connaître davantage et ils poussent les différents partis à présenter des listes de candidats représentant une diversité sociale. Il permet aux femmes et aux minorités culturelles d'accéder plus facilement au pouvoir. Finalement, ce système permet la création de gouvernement plus efficace.¹

Par contre, le système de représentation proportionnelle permet aux partis extrémistes de gauche et de droite d'accéder plus facilement au pouvoir.

Le système mixte avec compensation

Nous disons que ce système est «mixte» en raison du fait qu'il se compose de deux systèmes. Il est composé d'un système à scrutin majoritaire pour la moitié des députés et l'autre moitié sera élue à l'aide du système à représentation proportionnelle de façon à corriger les lacunes que comporte le scrutin majoritaire. Les gens vont voter deux fois. À l'aide du premier bulletin de vote, on choisit le député de notre choix. Le deuxième,

¹ <http://www.aceproject.org/main/français/es/esf03/default>

est composé des listes des partis présentant leur candidat dans la circonscription en question.

Le principal avantage de ce système est que les électeurs disposent d'un vote pour le député et d'un vote pour le parti, ce qui nous permet de voter à la fois, et pour notre chef favori et pour notre parti favori.

Par contre, le vote des électeurs pour leur député local est moins important que le vote attribué au parti.

Il faut maintenant faire un parallèle avec le mode de scrutin qu'on a au Québec. Le système à scrutin majoritaire à deux tours qu'on retrouve en France semble être une bonne porte de sortie pour notre système actuel. Si le système est respecté et que les gens le prennent au sérieux en allant voter, je crois qu'il serait un bon remplacement du système uninominal majoritaire à un tour. Ce système serait plus représentatif de la population et plus efficace.

CONCLUSION

Pour conclure, je crois qu'il serait pertinent de changer le mode de scrutin au Québec. Notre système est nullement représentatif et nous avons besoin d'un système qui sera plus démocratique. Nous sommes supposés être une démocratie et non une fausse démocratie. Le système actuel est un peu à cette image. Un système où le gouvernement élu va représenter la

majorité de la population et non la plus pluralité pourra être qualifié de gouvernement démocratique. Parmi tous les modes de scrutin mentionnés dans cette discussion, le système qu'a adopté la France me semble le plus adéquat. Une chose est sûr, il faut absolument apporter des modifications au mode de scrutin actuel et ce rapidement. Pourquoi est-ce si dure à comprendre ?

BIBLIOGRAPHIE

- «SYSTÈMES ÉLECTORAUX» :
<http://www.aceproject.org/main/français/es/esf03/default.htm>
- «L'IMPORTANCE DU MODE DE SCRUTIN EN DÉMOCRATIE» : Jean-félix Chénier, Collège Jean-de-Brébeuf
- «LA SITUATION ACTUELLE» : Jean-félix Chénier, Collège Jean-de-Brébeuf
- «LE SYSTÈME MIXTE ALLEMAND» : Jean-félix Chénier, Collège Jean-de-Brébeuf
- NOTES DE COURS DU COURS DE POLITIQUE 940 AU COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF, PROFESSEUR : JEAN-FÉLIX CHÉNIER